



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
du Pas-de-Calais**

Service de l'Environnement / unité DDT  
Affaire suivie par : Ludovic VANHOUTTE  
03 21 22 90 70  
ludovic.vanhoutte@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le **18 JAN. 2022**

Monsieur le Président,

la délibération du Conseil Communautaire, en date du 30 septembre 2021, a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunautaire (RLPi).

Conformément à l'article L 153-4 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité mes services pour donner un avis sur ce projet.

J'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, personne publique associée, repris dans le rapport ci-joint adressé à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), instance qui se réunira prochainement.

Cet avis est favorable sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre d'observations formulées dans le rapport ci-joint, de nature réglementaire ou à clarifier et faciliter la bonne mise en œuvre du document.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Po/ Le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,

  
LUC FERET

Frédéric LETURQUE  
Président de la Communauté Urbaine d'Arras  
Maire d'Arras  
146, allée du Bastion de la Reine  
CS 10345  
62026 ARRAS cedex

